Communiqué manifestation du jeudi 5 novembre 2026

Dans le cadre de la journée de grève et de manifestation à l'appel de notre intersyndicale régionale du jeudi 05 novembre 2026, nous avons déposé auprès de la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation de la Préfecture de Police de Paris une déclaration de manifestation au départ de la place de la Bastille à 14h00 en direction de la Place de la Concorde.

Mercredi 21 octobre 2026 : Par un mail adressé à la DOPC à 14h52, l'intersyndicale régionale (CGT, organisations lycéennes et étudiantes (FO, FSU, Solidaires, CFDT, UNSA, CFTC, CFE-CGC, UNEF, UE, FAGE et USL ,) a déposé une déclaration de manifestation pour la journée du jeudi 05 novembre 2026 « Augmenter les salaires, les pensions et les moyens pour les services publics, l'industrie et la jeunesse ».

Le parcours déposé est au départ de la place de la Bastille à 14h00 en direction de la place de la Concorde en passant par la rue Saint-Antoine, rue de Rivoli pour nous diriger vers les lieux de pouvoir politique dans le contexte des débats parlementaires sur l'élaboration du budget 2027. Cette même déclaration propose un itinéraire alternatif en passant par le boulevard Henri IV, quai des Célestins, quai de l'Hôtel-de-Ville, quai des Gesvres, quai de la Mégisserie, quai du Louvre, quai François Mitterrand, quai Aimé Césaire, quai des Tuileries.

Mardi 27 octobre 2026 : En l'absence de validation ou d'interdiction partielle ou totale du parcours par la Préfecture de Police de Paris, l'intersyndicale adresse une relance auprès des services de la DOPC par mail à 14h46

Jeudi 29 octobre 2026 : En l'absence de validation ou d'interdiction partielle ou totale du parcours par la Préfecture de Police de Paris, malgré une première relance, l'intersyndicale décide d'adresser une seconde relance auprès des services de la DOPC par l'envoi d'un mail à 10h13.

02 Novembre 2026 : une nouvelle relance est adressée par mail à la DOPC à 19h30.

Considérant avoir respecté les obligations de déclaration et en l'absence de la publication d'un arrêté d'interdiction partielle ou total à 24h00 de la manifestation, l'intersyndicale a décidé en toute responsabilité de communiquer sur le départ déposé auprès de la Préfecture de Police de Paris : **14h00 Place de la Bastille**.

Paris, le 4 novembre 2026